

Une estimation de 40 millions de tonnes de déchets du BTP par an pour la région Île-de-France est prévue entre 2016 et 2025, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2015

Calendrier

FIN 2019 :

- Mise en ligne du questionnaire de octobre à décembre 2019
- Mise à jour de la base de données sur les projets urbains dans Paris et en Seine-Saint-Denis
- Création d'une base de données démolition et premières estimations du volume de matériaux à démolir

PREMIER TRIMESTRE 2020 :

- Analyse des réponses au questionnaire
- Entretiens avec les grands propriétaires foncier et les aménageurs
- Organisation d'un atelier prospectif avec les acteurs du BTP

AVRIL / MAI 2020 :

- Publication de l'étude

LES PLATEFORMES DE DÉCHETS DE CHANTIER

MISE EN PLACE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
DANS LA GESTION DES DÉCHETS DU BTP

NOTE DE CADRAGE

Des mutations importantes sont engagées à l'échelle du Grand Paris : le métro du Grand Paris, les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, plus de 500 projets urbains et des plans ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments. La production des déchets de ces chantiers devient un enjeu majeur pour éviter la saturation des installations existantes, l'augmentation de la congestion et des flux de transports de matériaux, et surtout, pour empêcher la raréfaction de certaines matières comme les granulats naturels. En 2018, l'Apur a réalisé une étude

sur la logistique des JO qui mettait en avant plusieurs orientations pour le développement d'une nouvelle organisation des chantiers notamment, mais aussi quelques exemples de bonnes pratiques d'ores et déjà installés à amplifier. Par exemple, la plateforme numérique de réemploi Cycle-up propose une mise en relation de professionnels pour la seconde vie de matériaux, ou encore l'Ecoquartier LaVallée, opération d'aménagement à Châtenay-Malabry qui valorise 95 % des déchets du chantier et réemploie des fournitures (faïences, mobiliers...).



Chantier du village des marques, ZAC du Quartier de l'Horloge, Romainville

Une première cartographie a également été réalisée, indiquant quelques emprises foncières dans le secteur du canal de l'Ourcq et du canal Saint-Denis pour la mise en place de plateformes de recyclage ou réemploi des matériaux issus des opérations d'aménagement.

En 2019, l'Apur dans un cadre partenarial et en lien avec la convention JOP 2024 entre Paris et la Seine-Saint-Denis, poursuit ces réflexions et réalise une étude sur la mise en place de l'économie circulaire dans la gestion des déchets du BTP aux côtés de la Ville de Paris, des territoires de Plaine-Commune, d'Est-Ensemble, de Paris Terres d'Envol et de Grand Paris Grand Est et du département de la Seine-Saint-Denis.

L'objectif est d'identifier le foncier disponible pour permettre le développement de plateformes de réemploi, de réutilisation ou de toute activité de valorisation dans le secteur du BTP, pérennes ou transitoires et de construire à terme un maillage efficace dans le Grand Paris.

L'étude s'articule autour de 4 axes :

- L'identification des structures existantes ;
- La qualification et la quantification des déchets issus du bâtiment ;
- L'identification du foncier ;
- Un maillage prospectif et territorial.

Les déchets non dangereux et non inertes (DNDNI) ont le plus fort potentiel de valorisation matière

L'identification des structures existantes

Le premier volet de l'étude portera sur le recensement et l'analyse des installations existantes de stockage, de tri, de valorisation des déchets de chantier pour le recyclage et le réemploi. Il s'articulera autour de données, quantitatives, en lien avec les résultats d'un questionnaire mis en ligne et envoyé aux acteurs du BTP, et qualitatives, obtenues en partie par des entretiens bilatéraux.

À partir des sites qui recensent les structures existantes (le site des déchets de chantier du bâtiment de la FFB, Materrio, Cycle Up...) ainsi que sur les réponses obtenues dans le questionnaire, il s'agira de réaliser, dans un premier temps, un travail cartographique afin de localiser les installations existantes par nature de déchet. Cet état des lieux concernera en particulier les déchets non dangereux et non inertes (DNDNI) qui ont le plus fort potentiel de valorisation matière comme le bois, les fenêtres ou les moquettes et les dé-

chets non dangereux inertes (DNDI) qui représentent les gisements les plus importants comme le béton, la tuile ou la brique. Les déchets considérés dangereux, soumis à une réglementation précise et dont les possibilités de valorisation de matière (réemploi, recyclage) sont très limitées, seront exclus.

Ce premier volet sera complété par un certain nombre de fiches de bonnes pratiques pour illustrer les filières matures ou émergentes et qui présenteront quelques retours d'expérience. Dans le cas de la filière béton, l'expérimentation de l'opération rue Amelot réalisée par I3F dans le 11^e arrondissement est un exemple qui est intéressant, tout comme le projet de la Maillerie à Ville-neuve d'Ascq (59) qui recycle et réutilise sur site le béton issu de la déconstruction pour du remblai, de la sous-couche de voirie ou du nouveau béton.



≥ 70 %

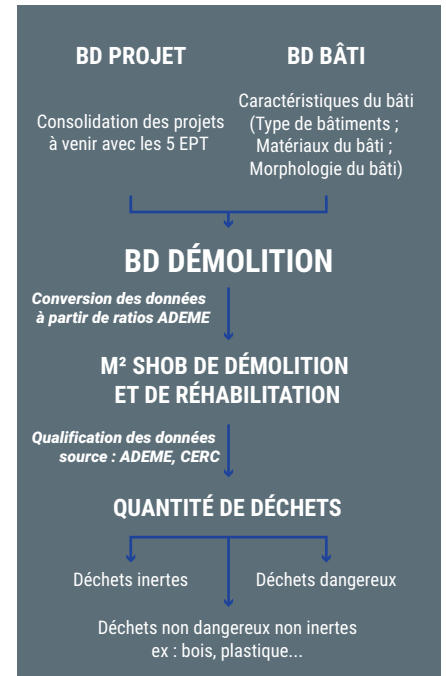
des déchets inertes
comme le béton
sont valorisables



Plateforme Cemex, Port de Tolbiac, Paris 13^e

La qualification et la quantification des déchets issus du bâtiment

MÉTHODOLOGIE SUR LA CONSTRUCTION DE LA BASE DE DONNÉES DÉMOLITION ET LES CALCULS



Le deuxième volet de l'étude portera sur l'identification des flux de déchets du BTP générés sur le périmètre de la convention JOP, avant 2024 et au-delà de 2024. Pour se faire, l'Apur réalise une nouvelle base de données « démolition » qui à partir des données du bâti existant et des futures opérations d'aménagements, localise et estime un premier ordre de grandeur des volumes de déchets à venir. Les premiers calculs réalisés dans grands projets d'aménagement (hors diffus et rénovation énergétique) estime une fourchette entre 1,3 et 2,9 millions de tonnes de production déchets liée aux démolitions prévues entre 2021 et 2024 sur le territoire parisien et de la Seine-Saint-Denis.

L'identification de ces gisements per-

mettra dans un second temps de préciser les besoins éventuels en installations de stockage, de tri et de valorisation pour le réemploi et le recyclage en vue de disposer d'un maillage cohérent. Cette partie se basera essentiellement sur les données récoltées via le questionnaire.

Un zoom particulier sera également fait sur les 4 sites olympiques dans ce secteur : le village olympique et paralympique à Saint-Denis/ Saint-Ouen/ Ile-Saint-Denis ; le Village des médias à Dugny/ Le Bourget/ La Courneuve ; le centre aquatique olympique à Saint-Denis et l'Arena 2 à la porte de la Chapelle à Paris, afin d'expliquer les démarches engagées par chacun des maitres d'œuvre sur leur site pour gérer les mètres carrés de démolitions prévues.



© Interatlant - Apur

Centre aquatique olympique et ZAC Plaine Saulnier : 60 000 m² de SDP



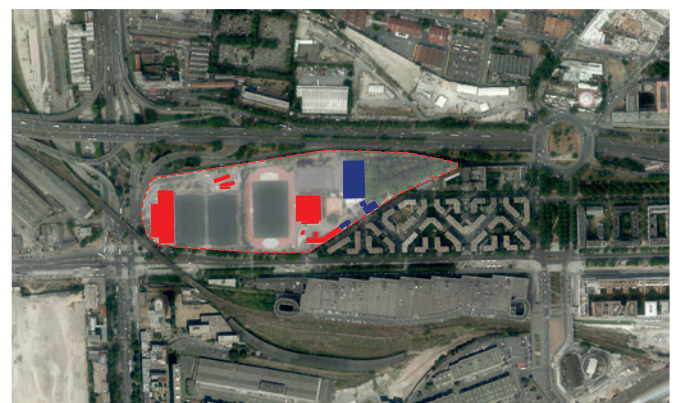
© Interatlant - Apur

Village des médias et centre des médias : 45 000 m² de SDP



© Interatlant - Apur

Village olympique et paralympique : 78 000 m² de SDP



© Interatlant - Apur

Porte de la Chapelle : 25 000 m² de SDP

ESTIMATIONS DES DÉMOLITIONS EN M² DES FUTURS ÉQUIPEMENTS OLYMPIQUES

- Bâti à conserver
- Bâti à réhabiliter
- Bâti à démolir

L'identification du foncier

Entre 2016 et 2025, le secteur du BTP va produire environ 40 millions de tonnes de déchets par an à l'échelle de l'île de France, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à de 2015. La mise en place d'une économie circulaire dans la gestion des déchets de chantier est nécessaire et l'enjeu du foncier y est crucial.

Le foncier à rechercher, peut-être pérenne ou transitoire si sa durée de disponibilité est suffisamment longue pour que le modèle économique de la

structure, qui en assurera la gestion, soit rentable. Par exemple, une durée de 9 à 10 ans est nécessaire pour les plateformes de recyclage, la période est ramenée de 3 à 4 ans pour les plateformes de réemploi.

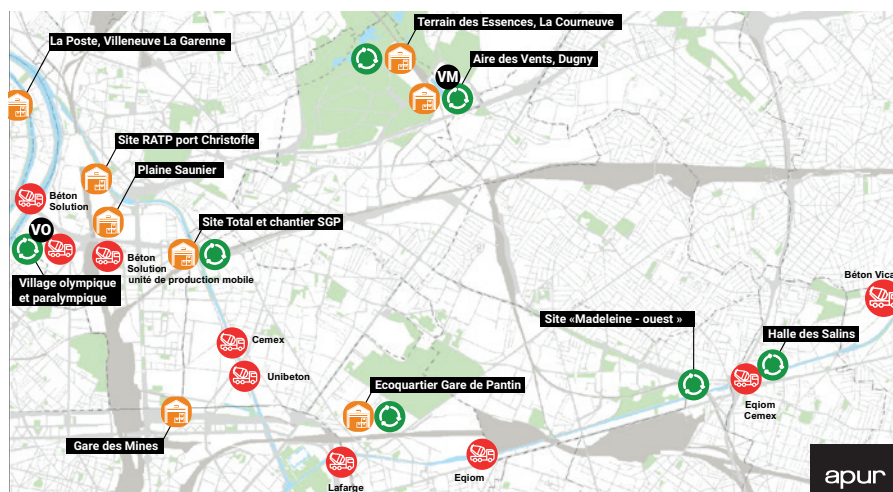
Cette identification reposera à la fois sur l'expertise de l'Apur et sa connaissance des territoires, mais aussi sur les retours des entretiens qui vont être menés auprès de certains aménageurs, de grands propriétaires fonciers... La recherche de site croisera également le

travail mené par les territoires comme le métabolisme urbain porté par Plaine Commune depuis 2017 qui a d'ores et déjà identifié 4 sites pilotes pour implanter ce type de plateforme.

Plusieurs pistes ont déjà été identifiées le long du canal de l'Ourcq sur des opérations d'aménagements à horizon 2025-2030 et le long du canal Saint-Denis sur des installations portuaires — économique sous-utilisée aujourd'hui.

VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION DES CHANTIERS

-  Unité de production béton
-  Site à étudier pour l'installation d'un centre de consolidation ou plateforme inter-chantiers
-  Site à étudier pour la mise en place d'une plateforme de réemploi temporaire



Un maillage prospectif et territorial

Le dernier volet de l'étude esquissera un maillage territorial des plateformes de stockage, de tri et de valorisation des déchets. En complémentarité des structures existantes, les fonciers identifiés dans le chapitre 3 : pérennes, temporaires, ou mobiles, seront également intégrés en précisant leur impact en termes de logistiques sur les réseaux concernés (fluvial, ferré, routier) et les

types d'installations à prévoir.

Ce premier maillage se fera dans un premier temps à l'échelle de la convention JOP et pourra être étendu par la suite à la métropole du Grand Paris. Les enjeux territoriaux nécessitent de déployer de petites et grandes plateformes, du XS au XXL, pour constituer un maillage cohérent et développer des activités de proximité pour les chantiers.

Directrice de la publication : **Dominique ALBA**
Directrice de la rédaction : **Patricia PELLOUX**
Note réalisée par : **Amélie NOURY**
Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**
Mise en page : **Apur**
www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

